Envoyé en préfecture le 14/09/2026
Reçu en préfecture le 14/09/2026
Publié le
ID : 022-212201222-20260827-NM270826DEL02-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de délégués :
en exercice : 15
présents : 13
votants : 14

L'an deux mille vingt-six
le : vingt-sept août
le Conseil Municipal de la Commune de **LAURENAN**
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Olivier RIVALLAN,
Maire.

Date de convocation : 18/08/2026

OBJET :
NOUVEL EMPRUNT
CREDIT MUTUEL DE BRETAGNE

PRESENTS : RIVALLAN Olivier, Maire, DANIEL Yoan, RIVALLAN Fabienne, ROCABOY Roland, LORAND Evelyne, Adjoints,
BARBE Gildas, DALMASSE David, SOUVRE Marie-Pascale, CHEVALIER Gaëtan, MOISAN Solène, MACE Anthony, LEMEE Mickaël, RISSEL Aurélie.

N° 2026-27/08-n° 02

ABSENTS : CAILLIBOTTE Danièle (excusée), BARBE Valérie (excusée)

SECRETAIRE DE SEANCE : LORAND Evelyne

Pouvoir de vote donné à RIVALLAN Olivier par BARBE Valérie.

REALISATION D'UN PRET d'un montant de 150 000 euros auprès du Crédit Mutuel de Bretagne pour un financement complémentaire des travaux de la réhabilitation d'un ensemble immobilier et l'aménagement des rues de l'Argoat, de l'Etrat et du Châbre.

Il est proposé au Conseil Municipal de contracter un emprunt.

Ouï l'exposé de M le Maire présentant au Conseil Municipal les offres du Crédit agricole et du Crédit mutuel de bretagne,

Ouï cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 14 voix pour (dont 1 pouvoir),

- DECIDE de réaliser un emprunt auprès du Crédit Mutuel de Bretagne dont les caractéristiques principales sont
  - Montant du prêt : 150 000 €
  - Durée : 20 ans
  - Taux : 4.1000 % (fixe)
  - Périodicité trimestrielle
  - Amortissement linéaire
  - Déblocage des fonds :
  - 1ère échéance : en 2027

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat et à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales du prêteur.

Envoyé en préfecture le 14/09/2026
Reçu en préfecture le 14/09/2026
Publié le
ID : 022-212201222-20260827-NM270826DEL02-DE

- NOTE qu'une décision modificative (n° 01) va être prise pour modifier les crédits dans le budget primitif 2026 en tenant compte de cet emprunt.

- AUTORISE M le Maire à réaliser toutes les démarches nécessaires à ce dossier, notamment la signature des bons de tirage et les demandes de remboursements dans les conditions prévues par la convention portant ouverture de la ligne de trésorerie.

Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture
le :
Publié ou Notifié
le

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme,

Secrétaire de séance

Evelyne LORAND

Le Maire,

Olivier RIVALLAN